

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL (8)

Séance du Jeudi 04 décembre 2025

Début de séance : 20h40 / Fin de séance : 22h45

Présents : Sébastien APCHÉ, Jean-Christophe BORNE, Jean-Louis FAURE, David GEORGES, Jean-Pierre LAFEUILLE, Marie-Laure LAPORTE, Sandrine WILLIOT

Excusé : Roland CHABANON, – pouvoir donné à Jean-Pierre LAFEUILLE

Absent : Fabien ROUCHY

1) Décision modificative Camping et Commune

Il convient de rendre connaissance des projets de décisions modificative afin de procéder à des virements de crédit de chapitre à chapitre. L'objectif étant d'ouvrir des crédits supplémentaires afin de mandater les dernières factures de 2025.

Décision modificative budget Commune :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
011 Charges à caractère général	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
60612/011	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
013 Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
6419/013	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

Décision modificative budget Camping :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'exploitation mouvementés par la DM	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
012 Charg. pers. et frais assimilés	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
6215/012	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Total des chapitres de recettes d'exploitation mouvementés par la DM	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
70 Ventes prod fab, prest serv, mar	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
706/70	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

Décision modificative budget camping :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
13911/040	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
021 Virement de la section de fonct.	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
021/021	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
Total des chapitres de dépenses d'exploitation mouvementés par la DM	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
023 Virement à la sect° d'investis.	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
023/023	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
Total des chapitres de recettes d'exploitation mouvementés par la DM	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
042 Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
777/042	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €

2) Passage au Compte Financier Unique (CFU)

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées et exécutées au cours de l'année. Il vise à remplacer le compte de gestion et le compte administratif le but étant de simplifier et d'harmoniser les documents budgétaires.

3) Règlement intérieur du camping

Il convient de prendre connaissance, de modifier et de compléter la proposition de règlement avant de procéder à son approbation.

Les fiches mémos reprenant les grandes lignes du règlement seront plastifiées et affichées dans les 10 chalets.

4) Mandat de gestion concernant les effets présents dans le Musée

Dans le cadre du soutien aux associations, la commission municipale sports et loisirs/ animations/ relations avec les associations, accompagne (sur demande) les membres du bureau rencontrant des difficultés dans la gestion de leur association. L'association du musée de Salers, actuellement en sommeil, possède et gère des biens qu'il advient de protéger. Afin de mener à bien cette mission, il convient de confier à Marie-Laure Laporte un mandat de gestion pour le compte de la municipalité membre de droit de l'association.

Les membres présents décident de donner mandat à Marie-Laure Laporte

5) Organisation de la cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 3 janvier 2026 à partir de 18h à la salle des fêtes. L'occasion pour la municipalité de présenter ses vœux aux Sagraniers en veillant à ce que cette cérémonie soit neutre et sans projection politique afin de respecter la période de veille électorale.

6) Attribution du logement vacant

Le grand appartement de l'aile droite est libre. Le montant du loyer est de 400€ et 125€ de provision de charge de chauffage soit 525€ / mois. Les élus s'accordent pour maintenir ce logement vacant dans l'espoir de pouvoir y accueillir une famille ou un couple de jeune actif. Pour une location de longue durée.